

Les accédants pourront bénéficier de l'aide de la Ville d'Ifs si le bien est intégré dans un programme immobilier faisant l'objet d'une convention signée avec la communauté urbaine Caen la mer.

## LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Etre Primo-accédant ou n'ayant pas été propriétaire dans les deux dernières années
- Les ménages doivent justifier de revenus fiscaux de référence de l'année n-2 ne dépassant pas les plafonds suivants:



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafond de ressources
1	24 683 €
2	32 914 €
3	38 072 €
4	42 187 €
5 et plus	46 291 €

## LE LOGEMENT



■ Neuf, en habitat individuel, intermédiaire ou collectif occupé à titre de résidence principale

- Prix d'acquisition n'excédant pas :
  - **2 826,65 € TTC par m<sup>2</sup>**

## L AIDE



	Ménage sans enfant	Ménage avec enfant
Logement individuel (y compris logement en bande)	1000 €	1500 €
Logement collectif ou intermédiaire superposé	1500 €	2000 €

L'aide est directement versée au promoteur et vient en déduction du prix.